
Discours du citoyen Theulier, député de la société populaire de Thiviers (Dordogne) qui a été chargé de présenter diverses offrandes patriotiques, lors de la séance du 25 nivôse an II (14 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Discours du citoyen Theulier, député de la société populaire de Thiviers (Dordogne) qui a été chargé de présenter diverses offrandes patriotiques, lors de la séance du 25 nivôse an II (14 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 325-326;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36122_t2_0325_0000_10

Fichier pdf généré le 15/05/2023

être, qu'avec une éducation moins frivole et mieux entendue, nous aurions pu devenir plus utiles. C'est à nos législateurs à examiner cette question, si toutefois, ils la jugent digne de leurs regards. En attendant, nous nous contenterons du lot qui nous a été départi, et qui est infiniment cher à nos cœurs, celui de plaire et de captiver le doux charme de la vertu et des talents réunis.

Mais au moins, Législateurs, ne nous interdisez pas la voie qui mène à ces talents; et aussi justes à notre égard que vous l'avez été pour ces jeunes élèves, daignez ordonner que sous la surveillance des plus grands maîtres de la capitale, il sera incessamment ouvert un *Lycée national de Musique* où toutes les personnes de mon sexe pourront aller apprendre gratuitement à plaire et à intéresser; car la Musique est faite pour embellir la vertu et donner un nouvel éclat à la beauté.

Ordonnez aussi, Législateurs, que les places d'instituteurs de ce Lycée seront données au concours et que les deux sexes pourront également y prétendre. Moi-même je ne craindrai pas de me mettre sur les rangs, car pour une lutte aussi belle, si la barrière vient une fois à s'ouvrir, je veux être la première à m'y élancer. Alors, si je n'obtiens pas la palme de la victoire, j'aurai au moins l'avantage de l'avoir disputée à quinze ans.

N'en doutez pas, Législateurs, cet établissement vous donnera des droits imprescriptibles à notre reconnaissance; il placera vos noms au Temple de la Mémoire; ce sont les femmes qui en ont les clefs, et ce qui n'est pas moins essentiel, vous imposerez pour jamais silence à ces lâches destructeurs qui vont publiant partout que la Révolution a tué les Beaux-Arts; qu'elle éteint dans tous les cœurs le feu sacré du génie, et qu'elle nous mène à grands pas vers les sentiers de l'ignorance et de la barbarie.

C'est par de tels discours qu'ils cherchent à anéantir les talents et à décourager ceux qui les cultivent. A les entendre, nous ne sommes plus faits pour les charmes de la musique et du chant. Notre unique destinée doit être désormais de gémir et de pleurer sur le sort de notre infortunée patrie.

Malheureux! c'est bien à vous de proférer le nom de cette tendre mère; vous qui prenez plaisir à lui déchirer le sein et à tremper vos mains dénaturées dans son sang indignement répandu.

Tremblez qu'elle n'écoute enfin son juste ressentiment; et que du sommet de la Montagne sainte, la foudre à l'instant lancée ne vous écrase tous comme de vils reptiles.» (1)

Cette pétition a été vivement applaudie de toutes les parties de la salle. La Convention en a ordonné l'insertion au Bulletin et le renvoi au comité d'instruction publique. Le président a fait la réponse la plus flatteuse à la pétitionnaire, qui, loin de s'en prévaloir, attribue cet heureux succès à l'importance de sa pétition, qu'elle se propose bien de suivre au comité avec tout le zèle et l'énergie dont elle se sent capable (2).

(1) F¹⁷ 1008^p, pl. 2, p. 1673. B¹ⁿ, 26 niv. (suppl¹); Mon., XIX, 310; M. U., XXXV, 458. Mention dans J. Sablier, n° 1078; J. Mont., p. 510; J. Fr., n° 478.

(2) Mon., XIX, 311.

54

Le citoyen Jacques Garby, cultivateur de la commune de Montchevret, département de l'Orne, détenu comme suspect, réclame, par l'organe d'un autre citoyen, contre sa détention, et demande le renvoi de cette affaire devant le représentant du peuple délégué dans le département de l'Orne (1).

Cette pétition convertie en motion par [BÉZARD], ce renvoi, mis aux voix, est décrété.

55

Le même citoyen réclame pareil renvoi en faveur du citoyen Belliest, de la commune d'Essey, département de l'Orne (2).

Sa demande, convertie en motion par [BÉZARD], obtient semblable renvoi.

56

Le citoyen Theulier, député de la société populaire de Thiviers (3), ayant été introduit à la barre, a dit : « La commune et la société populaire de Thiviers, dont je suis l'organe, m'ont chargé de porter sur l'autel de la patrie diverses offrandes, consistant en la somme de 1 606 liv. 2 s. en numéraire, or ou argent; en celle de 426 liv. en assignats; épaulettes et galons d'or et d'argent, 5 marcs 2 onces; argent brisé, 2 marcs 3 onces, que je dépose sur le bureau. Ce don consiste encore en 210 chemises, 8 paires de bas, 3 paires de souliers, 2 paires de guêtres, de la charpie; plus, l'office de Jean Cartier, huissier; autre de Pierre Vacher, huissier; autre de Jacques Sadric, notaire; autre de Pierre Buisson, receveur au bureau de Thiviers; les arrérages du traitement à lui accordé par les décrets des 31 juillet et 6 novembre 1791, montant à 910 liv.; enfin le don de Lapeyrière, administrateur du district d'Excideuil, consistant aux deux tiers du traitement à lui conservé par la loi, lors de son départ pour les frontières, montant à 600 liv. (4).

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[Suite du discours du cⁿ Theulier] (6)

... « Voici les dons que présente à la patrie la Sté populaire de Thiviers. Vous le voyez, c^{ns}, et la France aussi a de l'or et des richesses à opposer à ses ennemis, mais elle n'en fait point un usage infâme et corrupteur. Que l'Anglais fasse servir son or à la trahison, nous feron servir le nôtre à la délivrance des peuples et au triomphe de la liberté. Les vertus républicaines seront notre première richesse, elles amènent toujours l'abondance et le bonheur.

(1) P.V., XXIX, 249. Décret n° 7578. Le M. de la Justice date à tort ce décret du 28 niv. (BB³⁰ 31, carton 1).

(2) P.V., XXIX, 249. Décret n° 7578. Mention dans J. Sablier, n° 1078. Le M. de la Justice date à tort ce décret du 28 niv. (BB³⁰ 31, carton 1).

(3) Distr. d'Excideuil (Dordogne).

(4) P.V., XXIX, 249.

(5) B¹ⁿ, 26 niv. (suppl¹).

(6) C 288, pl. 876, p. 1, 2.

La commune et la Société populaire de Thiviers n'entendent point faire ici un sacrifice, c'est un devoir dont elles viennent s'acquitter envers la patrie. Vieillards, femmes et enfans, tous rivaient de zèle et d'ardeur pour concourir au succès des armées de la République. Nos jeunes gens n'ont point attendu la réquisition, ils l'ont prévenue et les armes brilloient déjà dans leurs mains lorsque la loi qui les appeloit est arrivée. Tous ont juré d'entourer et de défendre cette Montagne qui nous a sauvé tant de fois. Tous ont juré la liberté ou la mort, et vous savez que des républicains ne jurent jamais en vain.

[Extrait des registres de la Sté, 16 niv. II]

Un membre a dit : Citoyens, depuis longtems l'amour de la République qui embrase les sans-culottes de ce canton, multiplie dans votre sein les dons patriotiques; depuis long tems la générosité civique est à l'ordre du jour, depuis long temps vous avez témoigné le désir d'offrir enfin à la Montagne ces nouvelles preuves de votre dévouement à la liberté et à la prospérité du gouvernement. Vos cœurs vous imposent aujourd'hui l'impérieux devoir de faire partir pour Paris, théâtre glorieux des sacrifices de tous genres, ces fruits nombreux de votre commun amour pour la République. Je propose en conséquence que vous jetiez les yeux sur un commissaire que vous chargerez de cette offrande civique pour la Convention. Cette demande s'étant trouvée remplir pleinement les vues de la Société, elle a été accueillie avec transport. On a ensuite ouvert la discussion pour se fixer sur le Sans Culotte qu'on devoit charger de cette mission républicaine; le plus grand nombre des membres a paru se décider en faveur de Jean Theulier. La question ainsi mise aux voix : Theulier sera-t-il envoyé à la Convention nationale pour présenter de la part de la Société les offrandes patriotiques reçues dans son sein ? Tous les suffrages l'ont unanimement porté. En conséquence, la Société considérant la preuve constante de patriotisme et de dévouement civique qu'elle a recueillie en faveur de Jean Theulier, l'un de ses membres, vrai sans culotte et franc Montagnard, a arrêté qu'il seroit envoyé en qualité de son député à la Convention pour lui porter l'expression énergique et sincère de son attachement aux principes qu'elle professe avec tant de courage et déposer en même tems dans son sein toutes les sommes et effets formant la masse de dons patriotiques des citoyens de la commune.

Sçavoir : [Suit le détail reproduit au p.-v.]

Et attendu que la Société ignore la destination que la Convention voudra donner aux chemises et bas qu'elle a reçus, elle arrête que ces objets demeureront en dépôt, jusqu'à ce qu'elle lui aura transmis des ordres pour leur transport.

Arrête en outre qu'il sera délivré à Jean Theulier, son député, expédition du présent procès-verbal, pour lui servir de commission.

MINON (?) (présid.), MEYNARD (secrét.).

57

Les représentants du peuple J.B. Lacoste et Baudot, ce dernier prenant la parole, ont fait le rapport suivant sur les opérations des armées

du Rhin et de la Moselle, et sur la délivrance de Landau.

BAUDOT. « Citoyens. Vous savez que les troupes de la République furent long-temps abandonnées, sur les bords de la Sarre et du Rhin, au dégoût et à la trahison; vous savez qu'une perfidie éclatante livra les lignes de Wissembourg à l'Autriche, et que le sol de la liberté fut couvert de hordes ennemies depuis Landau jusqu'à Strasbourg, depuis le fort Vauban jusqu'à Saverne. La punition des traîtres et le génie de la liberté donnèrent, pour lors, à nos troupes une attitude militaire qui posa la borne des succès de l'ennemi. La division de l'armée de la Moselle, qui servoit sous les ordres de Burcy, encombra le parc et les gorges de Saverne de cadavres autrichiens, les poursuivit jusques sur les hauteurs de Bouxweiler, où, par un mouvement combiné, ils furent battus sur ce point et sur tous les autres, jusqu'à la Wauternau, par l'armée aux ordres de Pichegru.

« Hohenlohe, désespéré d'avoir été obligé de quitter sa position sur Saverne, tenta de s'emparer du fort de Bitche, et sacrifia dix-huit cents des siens à cette entreprise de la plus extrême témérité, si elle n'eût été appuyée d'intelligences; mais le courage l'emporta sur les efforts de la trahison, et il échoua.

« Dès ce moment les armées ennemies ne songèrent plus qu'à se mettre dans un état de défense imposable; elles occupèrent toute la ligne depuis Haguenau jusqu'à Wœrth et Reichshoffen, et fortifièrent par toutes les ressources de l'art militaire cette position déjà très-avantageuse par elle-même.

« L'armée de la Moselle, sous les ordres du général Hoche, avoit franchi les digues de la Sarre, battu les Prussiens à Bliscastel et Hornbach, délivré Bitche et forcé Brunswick à quitter la fameuse position de Pirmasens pour se replier sur Kaiserlautern. L'armée française tenta de s'emparer de cette place: si elle eût réussi, Landau étoit délivré et le Palatinat pris du même coup. Tout ce que la nature a de plus affreux en précipices, tout ce que l'art a de mieux combiné dans le métier de la guerre, étoit rassemblé sur ce point, et les forces de Prusse chargées de le défendre. Malgré tant d'obstacles Kaiserlautern eût été emporté, si les ordres du général eussent été exécutés; Kalkreuth, qui y fut blessé dangereusement, a dit depuis à Neustadt, que trois fois il fut sur le point de donner l'ordre de la retraite.

« L'armée française fit des prodiges de valeur pendant trois jours consécutifs; l'artillerie légère sur-tout s'y comporta avec un héroïsme sans exemple: mais l'impéritie de quelques généraux en sous ordre, la crainte de se compromettre, la difficulté du terrain et un enchaînement de causes malencontreuses, firent qu'on ne put jamais parvenir à une attaque générale. La moitié de l'armée au plus étoit en mouvement; la précision manqua: une consommation triple de munitions prévues d'artillerie fit craindre pour la fourniture du parc, et il fallut changer de plan. Les officiers négligens ou incapables furent destitués, les pertes réparées et de nouvelles positions reprises avec ordre et célérité. Douze bataillons de l'armée de la Moselle filèrent de la Moselle sur celle du Rhin, et tout